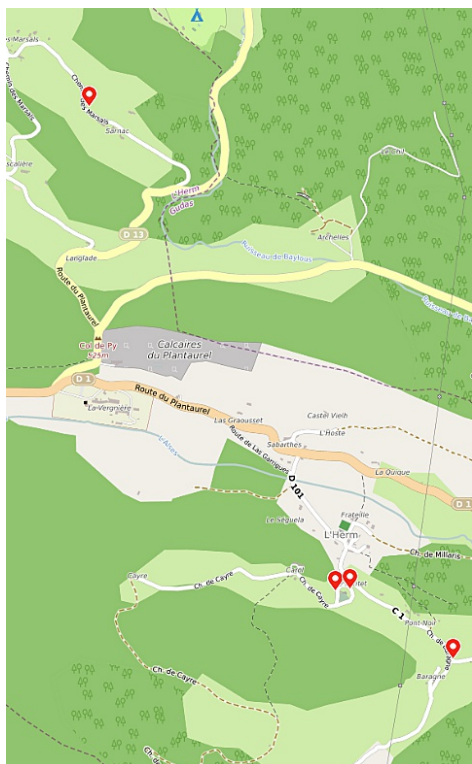


Chantier citoyen "nettoyages et débroussaillages divers"

Le prochain chantier citoyen aura lieu le 22 novembre. Il s'agit de nettoyer et défricher plusieurs endroits dans L'Herm (voir la carte). Ainsi, son prévus :

- l'entretien de la bâche incendie de Sarnac,
- le nettoyage du chemin menant à l'église et le nettoyage du cours d'eau qui le longe,
- le défrichage de l'église,
- le nettoyage des abords pont de Baragne.



Qui peut participer aux chantiers citoyens ?

Tous les habitants de l'herm, occasionnels ou réguliers, quelque soit l'âge (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés et âgés au minimum de 15 ans).

Comment peut-on y participer ?

Il faut obligatoirement remplir la fiche d'inscription pour nous permettre de pouvoir organiser la sécurité lors du chantier et d'organiser les tâches effectuées par chacun.

Que fait-on lors de ces chantiers ?

L'objectif est de réhabiliter des sentiers sur la commune. Ainsi, il sera nécessaire de débroussailler, couper des branches, débiter du bois, évacuer les déchets verts, replacer des pierres, ramasser du bois, démousser des murs en pierres sèches, ou bien encore de préparer un repas partagé. Chacun peut donc y trouver sa place selon ses capacités.

**Ce chantier aura lieu le samedi 22 novembre 2026
(ou le samedi 29 novembre si la météo n'était pas favorable le 22).**

Le rendez-vous aura lieu à 9h place de la mairie. Pour le repas du midi, la municipalité achètera des saucisses à griller, du pain, des chips et des boissons. Chacun pourra compléter ce repas en mode auberge espagnole. Au moins 2 participant(e)s au chantier s'occuperont du repas.

Organisation des inscriptions pour ce chantier citoyen

- ➡ Remplir le formulaire d'inscription et le déposer à la mairie (ou dans la boîte aux lettres de la mairie) avant le 18 novembre à 18h00. Nous ne pourrions pas accepter des inscriptions de dernière minute le jour du chantier pour des questions d'organisation.
- ➡ Pour les mineurs qui ne seront pas accompagnés d'un parent ou représentant légal (âge minimum de 15 ans), remplir la fiche d'autorisation parentale. L'adolescent sera encadré par un élu du conseil municipal tout au long de la durée du chantier (les enfants accompagnés d'un ou de leurs parents seront sous leur responsabilité exclusive).
- ➡ Chaque participant doit attester dans la fiche d'inscription d'être couvert par une assurance responsabilité civile le garantissant pour tout accident ou autre événement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier.

Fiche d'inscription chantier citoyen

Fiche à déposer, dûment remplie et signée, à l'accueil de la mairie de L'Herm (ou dans la boîte aux lettres de la mairie), avant le 18 novembre 18h00.

Nom :

..

Prénom :

..

Adresse :

..

Téléphone :

Je soussigné(e),.....certifie vouloir participer au chantier citoyen du 22/11/2025 (ou 29/11/2025). Si ma participation au chantier citoyen venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la mairie de L'Herm et je ne pourrai pas céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Je suis disponible à partir de 9h00

☐

Le 22/11/2025

☐

Le 29/11/2025 (si la journée du 22/11 est annulée)

- Je serai accompagné de (indiquer le nombre) mineurs qui seront sous mon entière responsabilité.
- Je déclare disposer d'une assurance responsabilité civile, me garantissant pour tout accident ou autres événements susceptibles d'engager ma responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre du chantier (joindre une attestation de responsabilité civile à la fiche d'inscription).
- Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par ma mutuelle santé et mon assurance maladie (ou celles des parents pour les mineurs).
- Je prévois des vêtements adaptés, et cela en fonction de la période et de la nature du chantier (prévoir des gants). La commune de L'Herm n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements, effets ou matériels personnels pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils éventuellement mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives de bon fonctionnement et de sécurité.
- Pour des raisons de sécurité, je m'engage à avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier et je prends acte qu'en cas de comportement irrespectueux, insolent ou perturbateur, que ce soit en acte ou en parole, je serai exclu du chantier.

Fait à L'Herm, le

Signature du participant

Si vous disposez de matériel (sécateur, débroussailleuse, ...), merci de nous l'indiquer ici (nous vous enverrons un mail la veille pour vous indiquer si vous devez l'apporter) :

Fiche d'inscription chantier citoyen pour les mineurs de plus de 15 ans non accompagnés

Fiche à déposer, dûment remplie et signée, à l'accueil de la mairie de L'Herm (ou dans la boîte aux lettres de la mairie), avant le 18 novembre 18h00.

Nom du mineur

participant :

Prénom du mineur

participant :

Adresse des

parents :

Téléphone des

Je soussigné(e),..... autorise
à participer au chantier citoyen du 22/11/2025 (ou 29/11/2025). Si sa participation au chantier citoyen venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la mairie de L'Herm et il ne pourra pas céder sa place à une autre personne le jour du chantier.

Il sera disponible à partir de 9h00

☐

Le 22/11/2025

☐

Le 29/11/2025 (si la journée du 22/11 est annulée)

- Je déclare disposer d'une assurance responsabilité civile, garantissant mon enfant pour tout accident ou autres événements susceptibles d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre du chantier (joindre une attestation de responsabilité civile à la fiche d'inscription et mentionnant le nom du mineur participant au chantier).

- Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par ma mutuelle santé et mon assurance maladie.

- Il prévoit des vêtements adaptés, et cela en fonction de la période et de la nature du chantier (prévoir des gants). La commune de L'Herm n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements, effets ou matériels personnels pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils éventuellement mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives de bon fonctionnement et de sécurité (aucun outil motorisé ne sera mis à sa disposition).

- Pour des raisons de sécurité, il s'engage à avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier et il prend acte qu'en cas de comportement irrespectueux, insolent ou perturbateur, que ce soit en acte ou en parole, il sera exclu du chantier.

Fait à L'Herm, le

Signature du représentant légal

Signature du mineur participant